



---

## CCP-002293 – Maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment

---

### **CCP 2 du TP-00361 AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS** **RNCP35510**

**2022**

Nombre De Stagiaires Inscrits à l'examen : 7

Taux de réussite : 93 %

***FORMATION DISPENSÉE PAR FORMATSUD DEPUIS 2018***

#### **Objectifs de la formation :**

**Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment**

**Apprendre l'autonomie et l'organisation sur un chantier**

#### **Prérequis :**

Maitriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire.

#### **Public :**

Tout public

#### **Admission, modalité et délai d'accès :**

Les admissions : sur dossier, en entrée permanente.

Les étapes d'admission :

- ▶ Examen du dossier, tests de positionnement et entretien individuel.

#### **Les moyens mis en œuvre:**

Le centre de formation dispose d'une salle de séances théoriques ainsi que des cabines aménagées pour la mise en pratique.

Chaque stagiaire à sa cabine et en a la responsabilité.



La formation est assurée par des formateurs experts et un référent pédagogique. Mise à disposition des produits et outillages nécessaires au déroulement de la formation. Mise à disposition d'appuis techniques.

Les étapes du programme de la formation sont expliquées de manière théorique et pratique par le formateur. Celles-ci sont ensuite appliquées en situations réelles par le/la stagiaire.

### Horaires :

Le lundi : 8h30-12h00 et 13h00-17h00  
Les mardis – mercredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00  
Le jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30  
Le vendredi : 8h00-12h00

### Evaluations :

Le suivi pédagogique est effectué en « **continu** ». Un « **livret de progression** » est attribué à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci nous permet d'évaluer la progression et la compréhension du stagiaire et il est complété par le formateur grâce aux entretiens techniques individuels, QCM, mises en situation, exercices pratiques en cabine.

A l'issue de la formation, le/la stagiaire garde un exemplaire tamponné et signé de ce livret, justifiant ainsi la maîtrise acquise lors de son parcours.

### Sanction de la formation :

Un « Certificat de compétences Professionnelles » est remis en fin de formation pour justifier et valider la montée en compétences.

NB : Cette formation n'aboutit pas à la délivrance d'un titre professionnel.

### Le métier de « L'agent de Maintenance des Bâtiments »

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état). Ses missions sont diverses. Il est chargé d'assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre. Il établit le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réalise le dépannage dans la limite de ses compétences.

Il effectue la maintenance courante (aménagement divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc. Il travaille généralement seul ou en binôme, suivant le poids et l'encombrement des matériaux et équipements utilisés et doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux dans plusieurs métiers (carreleur, électricien, peintre, plaquiste, plombier chauffagiste, menuisier, solier, etc.).



## Débouchés et suite de parcours

- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux ;
- Agent de maintenance multi techniques immobilières ;
- Agent polyvalent d'entretien ;
- Agent polyvalent du service de maintenance ;
- Factotum ;
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments ;
- Ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air.

## Passerelles :

**Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :**

- a) d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

## Blocs de compétences

Le titre professionnel est composé de 3 blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**CCP-002292 - MAINTENANCE COURANTE DES AMENAGEMENTS INTERIEURS D'UN BATIMENT = module 1**

**CCP-002293 - MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES D'UN BATIMENT = module 2**

**CCP-002294 - MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES D'UN BATIMENT = module 3**

---

## DÉROULEMENT

---

**Durée de la formation : 450 heures**

Période d'intégration : Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel

### **MODULE 2 : CCP-002293 - MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES D'UN BATIMENT**

#### **Réalisation d'une installation électrique monophasée**

- 1) Etablir les schémas d'une installation électrique
- 2) Câbler l'installation électrique
- 3) Poser l'appareillage électrique
- 4) Déterminer les caractéristiques des protections électriques placées dans le tableau de répartition
- 5) Raccorder une installation électrique monophasée sur un tableau de répartition
- 6) Utiliser les appareils de contrôle de l'électricien
- 7) Gérer les déchets provenant des travaux
- 8) Evaluation

#### **Mettre aux normes une installation électrique existante**

- 9) Repérer les caractéristiques des composants de l'installation électrique
- 10) Déterminer les aménagements à réaliser
- 11) Poser, en tableau, des matériels et composants électriques
- 12) Etablir le schéma de l'aménagement électrique réalisé
- 13) Utiliser les appareils de contrôle de l'électricien
- 14) Gérer les déchets des travaux effectués
- 15) Evaluation

#### **Poser des systèmes automatisés pour contrôle d'accès**



- 16) Déterminer l'automatisme adapté à la situation
- 17) Poser un automatisme électrique
- 18) Raccorder un circuit à une installation électrique existante
- 19) Utiliser les appareils de contrôle de l'électricien
- 20) Gérer les déchets des travaux effectués
- 21) Evaluation

#### **Etablir le diagnostic d'un dysfonctionnement sur une installation électrique**

- 22) Identifier la cause d'un dysfonctionnement
- 23) Etablir le mode opératoire d'intervention
- 24) Remettre le réseau en fonctionnement
- 25) Gérer les déchets provenant des travaux effectués
- 26) Evaluation

#### **Préparation à l'habilitation électrique B1 BR**

##### **Séances transversales**

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public(ERP)

Exploitation d'une fiche d'intervention

##### **Certification**